

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

AMENAGEMENT MOBILIER DU NOUVEL ESPACE CULTUREL (BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE)

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom officiel : Mairie de Corseul

Adresse : 1 rue du Temple de Mars, 22130 CORSEUL

Représentant légal : Monsieur le Maire de Corseul, Alain JAN

Profil d'acheteur (Plateforme de dématérialisation) : Salles des marchés publics de la région Bretagne : *megalis.bretagne.bzh*

Référence du marché : 2026-MAPAmobilierESPCULT

Date de consultation : Mardi 27 octobre 2026

Date et heure limites de dépôt : Lundi 23 novembre 2026 à 12h00 (heure de Paris)

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture, la livraison et l'installation de l'ensemble du mobilier du nouvel espace culturel (bibliothèque/médiathèque) de Corseul, conformément aux plans d'aménagement (annexe 3 et 4) et à la liste du mobilier (annexe 2) fournis au Dossier de Consultation des Entreprises. Une notice architecturale est également fournie (annexe 1).

Article 2 : Conditions de la participation

Chaque candidat devra fournir à l'appui de sa candidature, les éléments suivants :

- **Dossier de candidature :** Lettre de candidature (DC1), Déclaration du candidat (DC2), attestations d'assurances professionnelles en cours de validité.
- **Offre technique :** Un mémoire technique détaillé explicitant la qualité des matériaux, la provenance, les fiches techniques des produits proposés et le respect des normes ERP et les certifications environnementales ainsi que les références du candidat dans l'aménagement d'autres bibliothèques d'importance comparable.
- **Offre financière :** L'Acte d'Engagement (AE) modèle ATTRI1 dûment complété et la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) complétée sans omission.

Conformément au Code de la commande publique, la signature de l'ATTRI1 et de la DPGF n'est pas exigée lors du dépôt des plis. Seul l'attributaire pressenti sera sollicité pour signer électroniquement ces pièces avant la notification définitive.

Article 3 : Critères d'attribution des offres

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants, en parfaite conformité avec l'avis d'appel public à concurrence (AAPC) :

- **Prix :** **30 %**
- **Mémoire technique (70%) :**
 - Présentation et précision de l'offre **15 %**
 - Qualité technique des matériaux et conformité au descriptifs architectes **30 %**
(fiches produits, conditions de garantie, avis technique, documentation, etc.)
 - Compréhension du projet architectural et de son aménagement intérieur..... **25 %**
(Dimensions du mobilier par rapport au plan architecte ; respect des matériaux)
- **Le critère de prix** recevra une note sur 30 :
 - le moins-disant recevra la note maximale, c'est-à-dire 30
 - les autres soumissionnaires recevront une note d'autant plus basse que leur écart sera grand avec le moins-disant, selon la formule :

$$\text{Note du Prix} = \frac{\text{offre la moins-disante}}{\text{offre de l'entreprise}} \times 30$$

- **Le mémoire technique** recevra une note sur 70 :

MEMOIRE TECHNIQUE	CRITERES DE NOTATION		
Présentation et précision de l'offre note sur : 15	<i>Bordereau détaillé avec quantités et prix unitaires Suivant CCTP : note sur : 15</i>	<i>Bordereau de prix détaillé partiellement : note sur : 7,5</i>	<i>Bordereau de prix sans détails/prix unitaires : note sur : 0</i>
Qualité technique note sur : 30	<i>Conformité CCTP, fiches produits complètes + avis techniques : note sur : 30</i>	<i>Conformité partielle au CCTP, fiches techniques partielles : note sur : 10</i>	<i>Aucune conformité au CCTP, aucune fiche technique : note sur : 0</i>
Compréhension du projet architectural et de son aménagement intérieur note sur : 25	<i>Bonne compréhension note sur : 25</i>	<i>Compréhension moyenne note sur : 10</i>	<i>Mauvaise compréhension note sur : 0</i>

L'offre retenue sera celle qui comptabilise la note la plus élevée sur la base des deux critères pondérés énoncés ci-dessus.

Article 4 : Modalités de complétion de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPFG)

Chaque candidat doit obligatoirement compléter le cadre de la **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)** (Annexe financière du DCE) conformément aux règles suivantes :

- **Remplissage exhaustif** : Le candidat doit renseigner un prix unitaire hors taxes (HT) et un montant total HT pour **chacun des postes** listés dans le tableau. Aucune ligne ne doit être laissée vide ou comporter la mention « gratuit » sans justification explicite dans le mémoire technique.
- **Forfait d'installation (Poste 28)** : Le poste 28 doit obligatoirement intégrer l'ensemble des coûts liés à la livraison, la manutention, le montage complet sur le site de l'Espace Culturel de Corseul (4 rue de Lessard), ainsi que le nettoyage et l'évacuation des emballages.
- **Calculs financiers** : Le candidat veillera à vérifier l'exactitude mathématique de son offre :
 - Le **Total Général HT** doit correspondre à la somme stricte des montants HT de l'ensemble des postes
 - La **TVA** doit être appliquée au taux légal en vigueur de **20 %**.
 - Le **Total Général TTC** devra être calculé avec précision.

Absence de signature au dépôt : Conformément au Code de la commande publique, la DPGF complétée **n'a pas à être signée lors du dépôt du pli**. Seul l'attributaire pressenti sera sollicité pour signer électroniquement cette pièce avant la notification définitive du marché.

- *Toute DPGF incomplète, modifiée dans sa structure, ou présentant des incohérences globales avec les quantités demandées pourra entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.*
-

Article 5 : Modalités de dépôt

Les offres doivent obligatoirement être déposées par voie électronique sur le profil d'acheteur de la commune (**megalis.bretagne.bzh**) avant le **lundi 23 novembre 2026 à 12h00** (Heure de Paris).

Tout pli dont le téléchargement sur la plateforme se termine après cette heure limite sera considéré comme hors délai et sera systématiquement déclaré irrégulier, sans qu'il ne puisse être ouvert ou examiné.

Aucun dépôt papier ou par courriel n'est autorisé.